



Désaignes (Ardèche)

Le Crieur Municipal,

Oyez, Oyez Braves Gens : Juin 2018

Mise en place de l'adressage postal

C'est quoi et pourquoi?

On va se le dire comme une boutade mais parfois on ne sait plus où on habite... Quand on connaît sa commune comme sa poche ce n'est pas un problème. Mais si vous êtes médecin urgentiste du Samu et que vous arrivez de Valence parce que Monsieur X a fait un infarctus, le temps que vous allez mettre pour le retrouver peut lui être fatal.

Une méthode a donc été mise au point pour définir de la même manière l'adresse précise de chacun partout en France. L'adressage postal, c'est donner à chaque logement, maison, immeuble une adresse précise en utilisant cette méthode.

Ça fonctionne comment ?

Chaque logement sera localisé et numéroté grâce au nom de la voie par laquelle on y accède et par son positionnement sur cette voie. La méthode étant la même partout, il est alors plus facile au facteur, aux secours, aux livreurs, à tout un chacun de vous trouver.

Toutes les voies de la commune, y compris les chemins, vont donc être dénommées - si ça n'est pas déjà fait - et numérotées.

Pour la numérotation, nous allons utiliser la méthode métrique. **Elle consiste à donner à une maison le numéro qui représente la distance entre cette maison et le début de la voie.** A noter que la numérotation métrique est particulièrement efficace pour les secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

Seront ainsi numérotés tous les accès donnant sur une voie et tout bâtiment : entrée d'immeuble, porte cochère, portail desservant une cour d'immeuble, débouché de voies sans nom desservant une résidence, entrée d'usine, entrée de propriété ou porte de jardin...

Les numéros vont de manière croissante, du centre de la commune vers les périphéries. La numérotation est paire à droite et impaire à gauche, quand on circule dans l'ordre croissant des numéros.

Pour redéfinir toutes les adresses de la commune un groupe de travail réunissant adjoints et élus a été constitué. Un bureau d'études spécialisé a été choisi pour l'aider.

Vous devrez donc écrire votre adresse avec ce nouveau numéro et le nom de la voie. Vous pourrez conserver le nom du lieu-dit (Jameysse, Coution, etc..) à condition de le compléter par le numéro et le nom de la voie.

C'est quand ?

La commission chargée de ce dossier poursuit actuellement son travail.

Une fois l'étude terminée, les panneaux, indiquant les voies ainsi que les numéros des immeubles, devraient être mis en place courant 2019.

Il faudra alors communiquer votre nouvelle adresse à tous les organismes avec qui vous êtes en relation : employeur, sécurité sociale, mutuelle, banque, CAF, caisses de retraite.....

Afin de faciliter ces démarches, vous pourrez vous procurer en mairie un certificat de numérotation.

Aménagement de la traversée du bourg (RD 533)

La commune s'est engagée, depuis plusieurs années, à l'amélioration de son centre-bourg ancien, au titre du label "Village de Caractère"; les travaux réalisés et les projets en cours l'ont incité à postuler au label de "Plus Beaux Villages de France".

Le Département de l'Ardèche prévoyant de refaire le revêtement de la RD533 à l'intérieur de l'agglomération, la commune envisage de reprendre les réseaux d'eau potable situés sous la route départementale, puis dans le prolongement, de réaliser l'aménagement qualitatif de cette voie, depuis la Place de la Mairie jusqu'au pont de Syalles.

Ces aménagements visent à :

- valoriser le bourg ancien par une voie complètement réaménagée,
- assurer la sécurité des piétons sur l'itinéraire,
- conjuguer l'aménagement de la voie avec les accès au cœur historique.

Il s'agit, in fine, d'inciter l'automobiliste "de passage" à s'arrêter, ou revenir le cas échéant ; en effet, "on passe par Désaignes" sans nécessairement soupçonner une vie intérieure retrouvée (ambiance des rues et places médiévales, commerces divers ...).

Pour tenir compte d'un trafic poids-lourds soutenu, la chaussée sera tantôt délimitée par un large caniveau aspect granit, tantôt par un chaînage en pavé ROY (pierre de récupération); les trottoirs seront réalisés en béton désactivé.

La porte fortifiée du "Bourg de l'Homme" en contact avec la place de la Mairie comportera un accès pavé. Hormis le caractère incitatif à réduire la vitesse du fait de l'introduction de ce matériau, l'objectif est de prolonger l'aménagement du cœur du bourg jusqu'à l'extérieur du rempart.

Les travaux d'aménagement de la traversée du village s'accompagneront d'interventions annexes portant sur :

- la sécurisation du débouché de deux voies situées à droite de la RD 533, juste avant le pont de Syalles (voie communale de Sialle et chemin du lavoir);
- la continuité des cheminements "piéton" depuis le pont de Syalles jusqu'à la place de la Mairie, avec la réalisation :
 - ▶ d'un trottoir sécurisé sous le parc de la porte Fornate,
 - ▶ d'un cheminement réalisé en encorbellement, au dos du parapet du mur de soutènement de la RD, de manière à rejoindre l'agence postale et le village en venant du pont de Syalles,
 - ▶ la mise en conformité de la signalisation des traversées piétonnes ou cyclistes par la création de dispositifs de ralentissement de la circulation.

La place du monument aux Morts se prolongera également sur la chaussée par le biais d'un aménagement traversant, sans surélévation, en pavés ROY de récupération.

Cette zone permettra l'ouverture du regard sur les aménagements intérieurs du bourg mais elle jouera aussi un rôle important pour les visiteurs en matière de vue sur la vallée du Doux et les anciennes terrasses de culture de la vigne.

Pour une bonne lisibilité des aménagements, mais surtout pour garantir la sécurité des piétons, une "zone 30" sera créée du haut de la Place de la Mairie jusqu'au carrefour avec la rue Romaine (conduisant à la Porte Fornate). Elle sera matérialisée par deux plateaux surélevés.

Outre les aspects sécurisant pour les piétons, la "zone 30" redonnera de la sûreté aux habitations dont les accès sont actuellement en contact direct avec la circulation.

L'estimation prévisionnelle avant-projet des travaux s'élève à **486 883,32 € (HT) soit 584 259,98 € (TTC)**, hors revêtement de la chaussée qui doit être réalisé par le Département.

Une première tranche de travaux devrait débuter à l'automne 2018, financée par diverses subventions et par les fonds propres de la commune, mais sans emprunt et sans augmentation des taxes locales.

La Signalétique d'Information Locale

En 2016, dans le cadre de l'opération "Coup de pouce - Signalétique" initiée par le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, la commune et le Parc se sont associés pour réfléchir à la mise en place d'une signalétique efficace, permettant de répondre aux besoins des acteurs économiques et de faire face aux nuisances d'une prolifération incontrôlée des dispositifs d'affichage.

Les objectifs sont de :

- favoriser le maintien et le développement des activités économiques indispensables à la vie de la commune tout au long de l'année, et particulièrement durant la saison estivale,
- signaler les activités et équipements présents sur le territoire,
- mettre en place des dispositifs de signalétique conformes à la réglementation en vigueur et efficaces dans leurs impact sur les automobilistes.

Les divers panneaux viennent d'être posés par les services techniques.

Cette opération, d'un montant de 12.278,94 € HT, bénéficie du concours financier de la Région à hauteur de 3.500 €.